

24.09.10 | 04:30 | La Cote

Founex Un conseiller recourt contre le vote de la fusion

La syndique de Commugny, Raymonde Schoch, l'avait annoncé lors du Conseil communal, dans les informations sur la suite de la fusion. Un conseiller founachu a fait recours contre la décision de Founex de refuser la Convention de fusion des huit communes de Terre Sainte le 30 août dernier, entraînant l'arrêt du processus dans son intégralité.

Au service juridique du Conseil d'État, Jean-Luc Schwaar confirme: *le recours a été déposé. Nous allons l'étudier. Dans un premier temps, nous demanderons la détermination du Conseil communal de Founex et de son président, pour savoir s'ils jugent que le vote était vicié. Et si besoin, nous mènerons d'autres investigations. La décision pourrait arriver prochainement.*

Un vice de forme?

Le conseiller en question, qui tient pour l'heure à garder l'anonymat, explique ses motivations: *je l'ai fait au surlendemain du vote, car je suis sorti de cette séance scandalisée. Il y avait, selon moi, vice de forme. Je ne me bats pas tant pour le résultat, mais pour la manière. Nous avons été muselés.*

Le conseiller nuance cependant la situation: *pour que le recours soit admis, je dois m'acquitter de frais administratifs. Un montant qui se monte à quelque 800 francs. Jean-Luc Schwaar, au Conseil d'Etat, confirme là encore: oui, si les frais ne sont pas payés, le recours sera déclaré comme irrecevable. De quoi dissuader quelque peu ce membre du Conseil communal de Founex, qui hésite encore pour l'heure à payer la facture. Mais la décision sera prise dans les jours qui viennent, j'ai encore une semaine comme délai pour me décider.*

Un recours qui laisse Pierre Stampfli, président du comité de pilotage (COFIL), bien dubitatif. *Cette décision ne nous concerne pas, cette affaire est dans les mains de la justice.*

Pour Georges Binz, syndic de Founex, il s'agit d'une réflexion de déception après la divulgation du vote. *Cependant, je n'ai pas parlé avec ce conseiller,* poursuit-il. Et de conclure que, s'il est profondément déçu de l'issue du vote, il n'en respecte pas moins la décision prise par le Conseil communal.

RH /MLB
